

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180605-D_05_06_2018_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2018

Délibération n°05-06-2018-006

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 5 juin 2018*

Date de convocation	30 mai 2018
Date d'affichage	30 mai 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	52 (dont 6 pouvoirs)
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 5 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD

**SCOT : DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
ÉLABORATION ET ANIMATION DU SCOT
AU PAYS DU PERCHE SARTHOIS**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°29-01-2018-006 en date du 29 janvier 2018 relatif à la définition du périmètre du SCOT,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que, le Conseil communautaire a défini le périmètre du SCOT de l'Huisne Sarthoise, lequel sera élaboré avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et couvrira par conséquent le territoire des deux EPCI.

DECIDE de transférer l'exercice de la compétence d'élaboration et d'animation du SCOT au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment de notifier la présente délibération audit syndicat.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 5 juin 2018

Pour extrait conforme

Le 5 juin 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU